

Val-d'Or, le 18 avril 2018

À : **M^{me} Katia Petit**
Directrice générale des affaires ministérielles
Ministère de la Sécurité publique

c.c. : **M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DGP-0063-B**

Madame Petit,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) cherche à obtenir des informations sur **les réponses fournies**.

- Suite à votre réponse aux questions 5 et 6 de la DG-0063, nous souhaitons confirmer qu'il s'agit bel et bien de la réponse aux questions qui vous avaient été posées, puisque vous les avez reformulées d'une façon totalement différente.

Nous vous demandons de répondre à la présente dans un délai de **trente (30) jours**. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agrèer, Madame Petit, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès



600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

Val-d'Or, le 19 avril 2018

À : M^{me} Françoise Gauthier, Présidente
Commission québécoise des libérations conditionnelles

c.c. : M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^{me} Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : M^{me} Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DGP-0063-B

M^e Gauthier,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) cherche à obtenir des informations sur **les réponses fournies**.

- Suite à votre réponse aux questions 5 et 6 de la DG-0063, nous souhaitons confirmer qu'il s'agit bel et bien de la réponse aux questions qui vous avaient été posées, puisque vous les avez reformulées d'une façon totalement différente.

Nous vous demandons de répondre à la présente dans un délai de **trente (30) jours**. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-josee.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agrèer, M^e Gauthier, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès



600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

Bureau de la présidente

Québec, le 25 avril 2018

Me Marie-Josée Barry-Gosselin
Procureure en chef adjointe
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et
Certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'OR (Québec) J9P 1P8

OBJET : Réponse à la demande DGP-0063-B

Me Barry-Gosselin,

Nous avons bien reçu votre envoi du 19 avril 2018 dans lequel vous souhaitez obtenir une confirmation de la part de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC).

En effet, dans l'envoi susmentionné, vous nous demandez : « *Suite à votre réponse aux questions 5 et 6 de la DG-0063, nous souhaitons confirmer qu'il s'agit bel et bien de la réponse aux questions qui vous avaient été posées, puisque vous les avez reformulées d'une façon totalement différentes.* »

Comme vous le savez, bien que la première traite de la permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle (PSPLC) alors que la seconde se rapporte à la libération conditionnelle (LC), les questions 5 et 6 de la DG-0063 sont sensiblement les mêmes. À titre d'exemple, la question 5 se lit ainsi :

« 5. *L'ensemble des politiques, des directives, des guides de pratiques et de tout autre documentation interne portant sur la transmission d'informations aux personnes autochtones et allochtones qui ont été victimes de crimes perpétrés par des personnes détenues appelées à passer devant la CQLC en vue d'obtenir une permission de sortir préparatoire à la libération conditionnelle :*

- a. *Présentement en vigueur.*
- b. *Adoptées et appliquées depuis le 1^{er} janvier 2001.* »

Afin de répondre à vos questions, nous vous avons fait parvenir une copie de l'« Entente concernant la communication de renseignements personnels nécessaires aux fins d'assurer l'information de certaines victimes d'actes criminels visées par la Loi sur le système correctionnel du Québec » conclue entre la CQLC et l'Administration régionale Kativik. Toujours dans le cadre de cette réponse, nous vous avons précisé que chacune des régions du réseau des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) est signataire d'une telle entente. Conséquemment, nous vous confirmons par la présente qu'il s'agit bel et bien de la réponse de la CQLC aux questions 5 et 6 de la DG-0063 de la CERP.

Veillez agréer, Maître, nos plus sincères salutations.

La secrétaire et conseillère juridique



Me Lydia Boily-Dupuis

Québec
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580

Courriel : cqlc@cqlc.gouv.qc.ca
Site Internet : www.cqlc.gouv.qc.ca